



SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Société Anonyme au capital de 2 076 707 692 euros
Siège social : Tour CB21, 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense Cedex
433 466 570 R.C.S. Nanterre

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 225-116 DU CODE DE COMMERCE SUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL MISES EN ŒUVRE AU TITRE DES 27^{ème} ET 28^{ème} RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que lors de votre Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014, vous avez, au titre de la 27^{ème} résolution, délégué à votre Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros (soit 10 millions de titres de 4 euros de valeur nominale chacune), par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

En outre, lors de votre Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014, vous avez, au titre de la 28^{ème} résolution, délégué à votre Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 12 millions d'euros (soit 3 millions de titres de 4 euros de valeur nominale chacune), pour procéder à l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de catégories de bénéficiaires dénommés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat du Groupe.

Par ailleurs, lors de ses réunions des 16 janvier et 22 mai 2014, le Conseil d'administration a arrêté les principales modalités de l'offre réservée aux salariés objet du présent rapport, appelée en interne « Sharing 2014 » et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette offre.

L'opération Sharing 2014 s'inscrit dans la volonté du groupe d'accroître le niveau de participation de ses salariés.

• Conditions définitives de l'opération

Dans le cadre de Sharing 2014, le Groupe a proposé :

- une formule d'actionnariat classique avec une décote de 20% et un abondement d'un montant maximum de 25 actions, et
- une formule d'actionnariat avec effet de levier avec un capital garanti et un rendement minimum garanti de 1,5% par an.

Les actions ont été souscrites par les bénéficiaires, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), selon le pays de résidence.

Conformément aux dispositions légales et à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration lors de ses séances du 16 janvier et 22 mai 2014, le Directeur Général a décidé :

➤ le 23 juin 2014 :

- de fixer le prix de souscription (i) en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise au titre de la 27^{ème} résolution et (ii) au profit de CACIB au titre de la couverture des SARs attribués dans certains pays, dans le cadre de la 28^{ème} résolution, à 11,94 euros, soit 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sur le marché NYSE Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant le 23 juin 2014 et,
- de fixer les dates de la période de souscription/ rétractation entre le 24 et le 27 juin 2014 inclus ;

➤ le 18 juillet 2014 :

- de fixer à 13,60 euros, le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du *Share Incentive Plan* (« SIP ») au Royaume-Uni au profit de Yorkshire Building trustees ;

➤ le 21 juillet 2014 :

- de constater la réalisation des augmentations du capital social de la Société d'un montant total de 35 772 376 euros, par l'émission de 8 943 094 actions nouvelles, portant jouissance au 1er janvier 2014.

Ces augmentations de capital de ce jour, ont porté le capital social de 2 040 935 316 euros à 2 076 707 692 euros et le nombre d'actions émises de 510 233 829 à 519 176 923. Le montant de la prime d'émission résultant de ces augmentations de capital s'élève à 68 996 158,34 euros, sur lequel seront imputés (i) les frais liés aux augmentations de capital et (ii) la dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du capital.

• Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire au 21 juillet 2014

L'incidence de l'émission de 8 943 094 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

Participation de l'actionnaire au capital en %

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	1 %	0,96%
Après émission d'un nombre de 8 943 094 actions	0,98 %	0,94%

¹ En cas d'acquisition par leurs bénéficiaires de la totalité des 4 424 438 actions attribuées gratuitement par la Société, livrables en actions nouvelles (en cas d'atteinte, le cas échéant, de la performance maximale) et après conversion en actions de la totalité des 19 052 803 OCEANE

En outre l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres sociaux pris au 30 juin 2014 pour un actionnaire détenant 1 action de la Société et n'ayant pas souscrit aux augmentations de capital sera la suivante :

Quote-part (par action) dans les capitaux propres sociaux au 30 juin 2014

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	13,12	13,20
Après émission d'un nombre de 8 943 094 actions	13,10	13,18

¹ En cas d'acquisition par leurs bénéficiaires de la totalité des 4 424 438 actions attribuées gratuitement par la Société, livrables en actions nouvelles (en cas d'atteinte, le cas échéant, de la performance maximale) et après conversion en actions de la totalité des 19 052 803 OCEANE

Les informations par action avant réalisation de ces augmentations de capital sont présentées sur la base du nombre d'actions total composant le capital au 30 juin 2014 soit 510 233 829 actions.

- **Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action**

Le montant des augmentations de capital, primes d'émission incluses, soit 104 768 534 euros (avant imputation des frais et de la dotation à la réserve légale), représente 1,46% de la capitalisation boursière de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédent le 21 juillet 2014, soit 7,16 milliards d'euros.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle ci n'a pas d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Fait le 29 juillet 2014

Le Conseil d'administration